



CHANTEAU N°22/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 30 septembre 2025

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, ETIENNE Chantal, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, COUTANCEAU Stéphanie, TAVARES-MARQUES Charlène, DUMERY Ghislain, COROLLER Didier, COROLLER Camille, PERDOUX Marc

Membres excusés : DANTHU François (pouvoir à Mme Julie VUOTTO-MOAN) ; GAILLOT Vanina

Secrétaire de séance : Charlène TAVARES-MARQUES

Objet : Création d'un poste permanent – Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

De même, la modification du tableau des effectifs relève de la compétence de cette assemblée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L332-8 et L. 332-14,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu la diffusion de l'offre d'emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe suite à la réussite du concours,

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2025, un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à raison de 35/35^{ème}.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 045-214500720-20250930-22_2025-DE

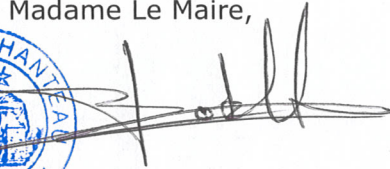


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} octobre 2025 un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :



Madame Le Maire,


Christel BOTELLO